

A VENIR

MARCHÉS NOCTURNES



Organisés par l'association des Artisans, Commerçants, et Professions Libérales du canton de Meyssac en partenariat avec la mairie, 4 marchés nocturnes viennent animer l'été Meyssacois les 21 - 28 juillet et 4 - 18 août.

TERRA MANO

12 et 13 septembre



FOIRE BIO

13 septembre

AÏCONTIS



6^{ème} édition du festival du fantastique Aïcontis, les 3 et 4 octobre 2015 à Lagleygeolle.

www.meyssac.fr

MEYSSAC infos

Journal municipal d'information

n°10 - Juillet 2015

DOSSIER L'IME a 50 ans

L'Institut Médico-Educatif fête cette année ses 50 ans d'existence. L'occasion pour revenir sur cet établissement qui accueille à Meyssac 75 jeunes, âgés de 6 à 20 ans, encadrés par 66 professionnels titulaires (toutes filières confondues) des unités éducatives, d'enseignement, médico-sociale, administrative et des services généraux.



Article pages 8 et 9

AMÉNAGEMENTS

Terrain des Termes, entretien des fossés, plan triennal de voirie, diagnostic accessibilité, nommage et numérotation des rues, réfection de l'ancienne cantine...

Retrouvez les quelques projets validés par le conseil municipal au cours des six derniers mois.

Article pages 4 et 5

ÉCOBUAGE

Avec le retour des beaux jours vient le temps de la tonte et de la taille des arbres et arbustes, mais que faire de l'herbe, des branchages et autres ?

Retrouvez quelques conseils et rappels concernant la législation en vigueur pour ne pas vous mettre « hors la loi ».

Article page 14

BIENVENUE AUX PROFESSIONNELS



Vincent Bonnefoy, 29 ans est né à Brive. Il a suivi une formation horticole à Cornil avant de venir travailler à Meyssac en tant qu'agent des services techniques (CDD). De nature assez réservée, il aime la pêche, les balades, la rando, la nature. Il travaille en collaboration avec Guy Louradour, Benoît Delpech et Joël Chaulet.



Marie Bazin installe à Meyssac son atelier-boutique dans la Grand'rue. Artiste peintre, designer, musicienne, chanteuse, elle porte avec jovialité ces multiples casquettes. Cette Roubaisienne s'est installée à St-Bazile-de-Meyssac il y a longtemps maintenant. Vous trouverez dans sa boutique, peintures, collages design, déco-kdo, papeterie, cartes...et bien d'autres surprises encore ! Ouvert de juin à novembre.
Contact : 06 81 25 57 24
www.mariebazin.com



Bienvenue au Docteur FRUNTEANU !
Arrivée en France au mois de mars 2015, le Docteur Cristina FRUNTEANU succède au Docteur Xavier PREVOT. Elle a étudié la médecine à l'université de SIBIU, dans le centre de la Roumanie. Elle a été diplômée en 2002 et a exercé la profession, en Roumanie, pendant de nombreuses années avant de décider de poser ses valises à Meyssac.



Alexa Osmont, jeune maman lotoise, reprend la boutique Maud av. de l'Auvitrie, tenue initialement par Geneviève Cazal puis Caroline Gary. Fidèle cliente de la boutique, c'est avec engouement qu'elle se lance dans ce commerce qui s'appelle dorénavant L'innuendo, « insinuation » en latin, et qui est le titre du dernier album du groupe Queen, dont Alexa est la plus grande fan ! Petite nouveauté : elle habille les femmes mais aussi les ados et organise chaque mois un atelier créatif.
Rens. sur place ou au 09 80 81 01 08.



Adrien Feix, jeune artisan dynamique, reprend la boucherie Cocard sur la place du jet d'eau. Déjà gérant de 2 autres boucheries dans le Lot, c'est avec enthousiasme qu'il s'installe à Meyssac, entouré de Clément et Laurent. Un enthousiasme que lui rendent bien ses premiers clients « nous sommes très surpris de l'accueil chaleureux dont nous font preuve les gens ici. Nous avons reçu des visites et messages d'encouragements, et même des fleurs ! ». La réouverture de ce commerce en plein cœur de Meyssac est un soulagement pour le village, et était attendu avec impatience. Il cherche à présent des agriculteurs pour travailler avec lui.
Pour le contacter : 05 55 87 38 33
Fermé le jeudi après-midi.

Ce nouveau Meyssac Infos propose une présentation détaillée de l'IME. Depuis sa création, il y a 50 ans, la commune de Meyssac est largement liée à cet établissement discret mais important. D'abord, parce que les bâtiments appartiennent à la commune, dont le maire de l'époque, Jean Salvat, avait signé avec l'association des PEP, en 1965, un bail emphytéotique de 99 ans. Ensuite, parce qu'à travers les 80 emplois proposés et l'achat de fournitures et de services, l'IME contribue amplement à l'activité économique de notre coin de midi corrézien. Enfin, parce que les PEP réalisent au quotidien des missions d'éducation et de solidarité que nous mettons également en œuvre, sous d'autres formes, à l'échelle communale ou intercommunale.

Le rythme de travail de la commission communication ne faiblit pas : ses membres vous livrent un nouveau panorama des événements petits et grands qui ponctuent la vie de notre bourg. Urbanisme, jeunesse, souvenirs, culture, ruralité, informations pratiques et juridiques, mais aussi actualité des associations composent les 16 pages de ce bulletin estival.

L'équipe municipale et moi-même vous en souhaitons bonne lecture.

Christophe Caron.

agenda

Marchés mardis et vendredis
(et dimanches matin en juillet et août)

Foires 2^{ème} et 4^{ème} vendredi de chaque mois

Bal des pompiers 13 juillet salle de Versailles

Brocante du 14 juillet organisée par
Meyssac/Collonges tennis

Marchés nocturnes 21-28 juillet et 4-18 août

Gomice agricole 9 août à Branceilles

Fête de Meyssac 8 au 11 août

Brocante du 15 août organisée par le Retro Meyssac
Club

Foire primée aux veaux 11 septembre

Terra Mano/foire bio 12-13 septembre

Festival Aïcontis 3 et 4 octobre Lagleygeolle

Concert Retro Meyssac Club 17 octobre Versailles

Spectacle jeune public 21 octobre Versailles

Marché de Noël 5-6 décembre

Noël magique 19 décembre

Plus d'infos sur
www.meyssac.fr

Murielle Gente et Sancia Terrioux

Britta Mühlhausen-Bergeal ayant démissionné de ses fonctions de conseillère municipale et de déléguée communautaire, c'est Murielle Gente et Sancia Terrioux, suivantes sur la liste des candidats, qui rejoignent l'équipe du conseil municipal (pour la première) et du conseil communautaire (pour la seconde). Bienvenue à elles !



Ils élus sont à votre écoute !
N'hésitez pas à les contacter en fonction
du quartier dans lequel vous vous situez

1 - Pascal Mourigal - Sancia Terrioux
Pierretailade - Le Monteil - Le Rivet - Lotissement Lestrade

2 - Marie-Laure Léger - Jean-François Berger
Nardy - Av Libération - Cheyssiols - Le Mas

3 - Stéphanie Ciscard - Stéphanie Mirat
Vars - Champ d'Auvergne - Le Tournier - Laumet - La Gorce
La Vergnière - Lascombe - le Mazet

4 - Christophe Caron - René Chaulet
Le Chauze - Le Moulin à Vent - Le Puy de Méry
Croix de Vaincq - Puybier

5 - Gilles Bonneval - Florence Mourigal
Peyrelade - Barot - Le Peyret - Peyredieu - La Chèze
Cruges - Bourrèges

6 - Alexandre Tronche - Marcel Maffioletti
Chem de la Coste - Versailles - Notre Dame - Les Termes
Bois du Peuch - Route de l'IME

7 - Caroline Gary - Murielle Gente - Jean-Pierre Faurie
Le bourg - La Foucherie - Chemin du Vars

Le jardin partagé (appelé aussi jardin familial) est un concept bien connu dans les grandes villes depuis de nombreuses années. C'est un jardin conçu, construit et cultivé collectivement par les habitants d'un quartier ou d'un village. Le projet avait été testé il y a quelques années à Meyssac, mais faute de volonté des participants et sans véritable référent technique, il avait fini par prendre l'eau. Un trop plein de terre qu'il fallait déloger suite aux travaux de la salle de Versailles, quelques candidats motivés et la bonne volonté d'un bénévole expérimenté pour encadrer tout ça, il n'en fallait pas plus pour que le projet ressorte de terre, au terrain communal des Termes (entre le lotissement et le stade de rugby).

Jean-Louis Gaignon, jeune retraité actif, conseille les candidats aux jardins : bêche, binette et semis n'ont aucun secret pour lui et il aide jardiniers novices ou expérimentés à la mise en place et à l'entretien des 500m² de terre (8 parcelles de 48m² chacune et une parcelle commune d'environ 80m²). On y cultive le respect du vivant en prohibant l'usage des pesticides et en favorisant le paillage, le compost et les engrais verts.

Produire ensemble légumes, fleurs, fruits, aromates donne aux jardins une saveur particulière et c'est une ressource bien utile en ces temps de crise...

Location de la parcelle : 20€/an Rens : mairie 05 55 25 40 20 ou caroline.gary@meyssac.fr

A noter que les 2000 m² de terrain restant ont été recouverts de castine : une partie du terrain servira aux boulistes des deux associations de pétanque meyssacoises ; l'autre partie, aux places de parking pour les visiteurs du stade de rugby et du gymnase.



entretien des fossés

La commune a fait cette année une campagne de curage des fossés dans le but d'améliorer l'évacuation de l'eau et le drainage de la route (élément très important pour la survie de nos routes) concernant les parties « Laumet », « Lagorce », « Les cabanes », « Le mazet », « Roc blanc », « Puybier » et « Puy rouge ». Cela représente 4200m de fossés.

Un agent communal a suivi l'ensemble des travaux pour nettoyer les passages busés et faire des saignées.

Un autre secteur sera réalisé l'hiver prochain.

voirie

La commune a lancé cette année un plan triennal de travaux de voirie (2015-2016-2017) qui concerneront les zones de La Croix de Vaincq à La Ghèze, du Champ d'Oule aux Cils, de La Chèze au terrain de rugby.

Ces zones seront faites en enrobé pour un montant HT total de 164 737€ sur 3 ans (soit 54 912€ par an).

La commune bénéficiera d'une subvention DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) d'un montant de 23 207€ ainsi que d'une subvention départementale de 3976€. Une enveloppe est prévue aussi en entretien de voirie pour bouchage de trous et point-à-temps (une technique qui répare la chaussée ponctuellement, là où elle a subi des dégradations comme des nids de poule).

établissements recevant du public : un diagnostic en C O U R S

Dans le cadre de l'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 modifiant les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les collectivités ont l'obligation de s'engager avant le 27/09/15, par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) pour mettre en conformité leurs Etablissements Recevant du Public (ERP).

Afin de limiter les coûts de la réalisation du diagnostic qui estimera les travaux à réaliser, plusieurs communes (dont Meyssac) se sont groupées pour désigner le bureau d'études qui se verra confier cette tâche.

En parallèle, une aide a été sollicitée auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 30% du montant total de la mission diagnostic et Ad'AP.

nommage et numérotation des rues à Meyssac

Le conseil municipal dans sa séance du 14 Avril 2015 a décidé de démarrer la démarche de nommage et numérotation des rues de la commune. Cette opération est motivée par le manque de précision des adresses, préjudiciable à la rapidité des secours portés aux personnes, des interventions (eau, électricité,...) et du service du courrier et des livraisons. Elle relève exclusivement des pouvoirs de police générale du maire.

Dans une première phase, seuls le Bourg, la Foucherie, Pierre taillade, Nardy seront concernés. Les hameaux et lieux-dits plus éloignés seront étudiés ultérieurement.

La plupart des voies sont déjà nommées, mais un premier recensement montre quelques ambiguïtés à lever (plusieurs voies différentes portent parfois le même nom, et certaines habitations ont jusqu'à trois adresses différentes).

Dans un premier temps, c'est donc sur le nommage des voies que l'étude doit porter, en relation avec La Poste et les services du cadastre, afin que chaque voie soit identifiée de façon unique non ambiguë et que le cadastre soit mis à jour. Les habitants des zones concernées par ce nommage seront invités à donner leur avis sur les propositions de dénominations (qui doivent suivre quelques règles de bon sens).

Le nom d'une voie est pris par arrêté municipal, suite à une décision votée du conseil municipal puis transmis au service des impôts (pour le cadastre) qui donne un code à quatre chiffres pour celle-ci : le code Rivoli.

Une fois fait, l'arrêté est remis à la sous-préfecture et on doit transmettre les nouvelles informations aux concessionnaires, La Poste, EDF, France Télécom, les services des eaux, les services de secours. En général, ceci s'accompagne d'une charte avec La Poste pour normaliser les adresses et les lieux-dits.

Dans un deuxième temps, nous devons proposer les règles de numérotation. Là encore quelques règles s'imposent (numérotation paire à droite, du centre vers la périphérie, avec trous pour les constructions futures, complète c'est-à-dire numérotation de tous les accès dans la voie, ...).

Une fois ces opérations terminées, il nous faudra notifier et informer de la nouvelle appellation des voies et numérotation :

- * les personnes concernées (habitants de la voie)
- * les services municipaux concernés;
- * les services du cadastre;
- * les services de secours (sapeurs-pompiers, police, gendarmerie, etc.);
- * les organismes intéressés (La Poste, EDF, France Télécom, etc.).

Trois mois avant chaque mise en application (pose des plaques), les riverains sont prévenus (un arrêté fixe les conditions de pose des numéros : prise en charge, achats groupés, type de plaque, positionnement, ...).

Des réunions d'information et permanences à la mairie seront organisées, pour aider les habitants dans leur démarche de... changement d'adresse (bon nombre de formalités sont gratuites).

La modification des cartes grises et vitales est obligatoire mais facultative pour le permis de conduire, la carte d'identité, le passeport.

Il s'agit donc d'un projet qui prend du temps, nécessite information et consultation régulière des riverains des voies concernées et qui devrait se conclure courant 2016. Mais vous aurez bientôt des informations plus précises, vous concernant directement...

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez participer à ce projet, qui n'en n'est qu'à ses débuts.

JF. Berger, S. Ciscard, C. Gary, S. Mirat, élus en charge du dossier.

aménagement de l'ancienne cantine

Depuis plusieurs années, les enfants de l'école maternelle et élémentaire de Meyssac prennent leur repas dans la nouvelle cantine située en dessous du dojo.

Pour l'ancienne cantine une nouvelle vie a commencé : elle sert à la fois de salle de réunion, de salle d'activité (zumba, danse de salon, ...) mais également pour des petites manifestations.

Un petit coup de jeune lui a déjà été donné; un parquet a été mis dans la salle principale. Maintenant reste à aménager l'ancienne cuisine. Les élus souhaitent y installer un wc pour les personnes à mobilité réduite.

Si vous le souhaitez, l'ancienne cantine peut être louée par les habitants de la commune pour la somme de 50 € plus un forfait chauffage s'élevant à 30 € pour la période allant du 1er octobre au 1er mai. La gratuité est maintenue pour les associations meyssacoises avec tout de même une participation pour le chauffage de 20 € demandée pour la même période.



fête des z'enfants un air de printemps japonais

Quel point commun peut-il bien y avoir entre Meyssac et le Japon ?

A priori aucun, si ce n'est qu'on y fête à présent début mai, une même et belle tradition : kodomo no hi, « le jour des enfants », l'occasion de leur souhaiter bonheur, prospérité, joie et santé.

C'est en s'inspirant de cette tradition japonaise chargée de symboles ancestraux, que le concept est né à Meyssac il y a deux ans : créer une fête dédiée aux enfants avec des ateliers créatifs (japonais ou non), des animations, des jeux en bois, un espace miam et un spectacle jeune public.

C'est ainsi que le dimanche 3 mai, toute la journée, les enfants ont pu s'initier à l'origami (art du pliage japonais), participer à l'élaboration d'une fresque collective de cerisier japonais, décorer des furins (clochettes à vent), confectionner des koi nobori (carpes volantes, symbole majeur de la fête), participer au concours cosplay (déguisement manga), réaliser de la mosaïque d'inspiration japonaise, fabriquer leurs sushis, et pour finir, déposer leurs vœux sur l'arbre à tanzaku...

Cerise sur le gâteau, ils ont pu prêter leurs oreilles au concert de Catherine Fontaine et Marie Bazin, artistes de la région, bien connues du jeune public.

De nombreux partenaires, bénévoles, associations locales et sites départementaux ont largement contribué au succès de la fête en participant à cette synergie festive.

La décoration nippone a quant à elle été confectionnée en partie par les enfants des centres de loisirs du territoire et de l'IME de Meyssac et par les artistes et commerçants locaux.

Contact : contact@fetedeszenfants.fr



La carpe, modèle de courage et de persévérance

Pourquoi le poisson d'eau douce est-il la star de cette fête des enfants ? Car en Extrême-Orient, la carpe possède une excellente image qui en fait un exemple à suivre.

En effet dans l'imaginaire nippon, l'animal symbolise la persévérance, l'énergie et la force. Cette réputation lui vient de son habitude à remonter encore et toujours les cours d'eau à la recherche de sa nourriture.

De l'Empire du milieu au Japon d'Edo

La tradition du koi nobori prend sa source dans le folklore de la Chine rurale. Une ancienne légende relate l'histoire d'une carpe qui aurait remonté le Fleuve Jaune si haut et avec tant d'acharnement qu'elle se serait métamorphosée en serpent d'eau avant de s'envoler dans le ciel.

Arrivée au Japon au VI^{ème} siècle, la fête prend de l'importance lors de la période Edo (1603-1868). A l'époque, seuls les garçons sont concernés par le koi nobori, les vertus célébrées étant considérées comme exclusivement masculines. Heureusement les mœurs et les temps changent. Désormais, le « *kodomo no hi* », littéralement « jour des enfants », s'adresse autant aux filles qu'aux garçons.



Les écoliers du Midi Corrèzien au concert

Vendredi 17 avril, les Jeunesses Musicales de France proposaient à quelques 200 élèves du secteur de Meyssac le dernier concert de l'année scolaire.

La délégation des JM France de Meyssac organise 3 concerts jeunes public par an, ainsi qu'un concert tout public qui a eu lieu cette année à Marcillac le 13 mars dernier avec le concert intuit'ions.

Cette fois-ci c'est « Harpalto » qui a réuni sur scène deux jeunes solistes (Emmanuel François à l'alto et Anaïs Gaudemard à la harpe) pour proposer aux enfants un voyage dans le temps en compagnie de deux instruments rarement réunis : l'alto et la harpe. Aidés par quelques illustres compositeurs, de Dowland à Britten en passant par Schumann, Prokofiev et Piazzolla, ces deux artistes passionnés ont fait découvrir leurs instruments aux jeunes élèves. C'est avec une assemblée captivée que le concert s'est conclu dans un échange entre les artistes et les spectateurs, réunis dans la nouvelle salle multiactivités de Meyssac.



à table !

Pour la 6^{ème} année consécutive, Meyssac eut le plaisir de recevoir Coquelicontes, festival itinérant du conte en Limousin. Cette année, c'est Yolaine, charmante québécoise, qui vint conter ses histoires autour de l'assiette, du temps où la Terre avait cette forme, dans son spectacle intitulé « A table ! ». Ses histoires composées autour du folklore traditionnel et contemporain, ont séduit le public venu l'écouter le vendredi 22 mai sous la halle de Meyssac. A l'issue des 3 contes, elle s'est volontiers prêtée aux questions des spectateurs autour d'un verre de l'amitié.

Rens : mairie de Meyssac, Association des Parents d'élèves ou www.crl-limousin.org

l'ime

L'Institut Médico-Educatif fête cette année ses 50 ans d'existence. L'occasion pour revenir sur cet établissement qui accueille à Meyssac, 75 jeunes, âgés de 6 à 20 ans, encadrés par 66 professionnels titulaires (toutes filières confondues) des unités éducatives, d'enseignement, médico-sociale, administrative et services généraux. L'IME est agréé par la Sécurité Sociale et l'Agence Régionale de Santé (ARS), pour un accueil d'enfants et d'adolescents, déficients intellectuels légers avec ou sans troubles du comportement, à l'exclusion de tout handicap sensoriel ou moteur.



Le fonctionnement

Les enfants admis à l'IME, le sont après décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) au sein des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH). La prise en charge des frais de séjour est intégralement assurée par les organismes d'assurance maladie.



Accueillis du lundi au vendredi en internat, internat temps partiel (1, 2 ou 3 nuits par semaine) et/ou demi-pension en fonction des projets personnalisés de chacun d'entre eux, les jeunes sont répartis en deux groupes distincts :

L'IMP (Institut Médico-Pédagogique) regroupe les enfants âgés de 6 à 14 ans.

L'IMPRO (Institut Médico-Professionnel) regroupe ceux de 14 à 20 ans.

L'IMPRO comprend une annexe : l'appartement d'insertion, qui permet à certains jeunes de pouvoir accéder plus vite à l'autonomie et à l'insertion professionnelle et sociale. La prise en charge et le travail auprès de ces jeunes par une équipe pluridisciplinaire est essentielle dans leurs projets (personnel éducatif, thérapeutique, médical, para-médical, social...) pour répondre aux besoins de chaque élève, à son niveau de développement, ses potentialités, à l'évolution de son état de santé ainsi qu'à son âge.

Une adaptation progressive à une vie plus autonome est systématiquement envisagée au niveau éducatif et pré-professionnel. Les stages en entreprises sont favorisés. En ce sens, la mairie de Meyssac en partenariat avec l'IME, accueille régulièrement des stagiaires qui participent aux travaux de jardinage et de bricolage, encadrés par les agents communaux des services techniques. Lorsque le stage est concluant, un contrat saisonnier peut leur être proposé.

Après sa sortie de l'établissement, le jeune bénéficie d'un suivi personnalisé pendant 3 ans.



Frédéric, stagiaire, entouré de Guy et Vincent, agents communaux

L'unité d'enseignement

L'ensemble des jeunes bénéficie de temps de classe sur site ou au collège (classe externalisée) assurés par des enseignants spécialisés de l'Education Nationale (au nombre de 5 à Meyssac) avec un emploi du temps spécifique selon leurs besoins. Ils peuvent ainsi partager leurs journées entre classe, temps d'externat pour les plus jeunes (différentes thématiques abordées de façon ludique) et ateliers professionnels pour l'IMPRO.

Depuis plusieurs années, l'IME a mis en place des dispositifs d'intégration et/ou des partenariats contractualisés en milieu ordinaire, en école primaire, en collège et en lycées professionnels, accompagnés par des enseignants, des éducateurs de l'IME et des rééducateurs.

L'action éducative

Elle a pour but d'établir une relation personnalisée avec l'enfant, de l'accompagner au quotidien pour tenter de partager, de prendre conscience, et de donner un sens à ses divers comportements dans les activités et ateliers éducatifs.



A Meyssac, le service éducatif comporte 27 personnels : les aides médico-psychologiques (6), les éducateurs spécialisés (9), moniteurs éducateurs (9), éducateur technique spécialisé (1) ainsi que des moniteurs d'ateliers (2).

Dès leur passage à l'IMPRO, les jeunes s'inscrivent dans le préapprentissage et la découverte de différents métiers via les ateliers : blanchisserie, espaces verts, cuisine, restaurant, polyvalent (métiers du bâtiment : maçonnerie, peinture...) et vie pratique (découverte de la cuisine, activités manuelles). Enfin, l'atelier vie quotidienne sensibilise les jeunes aux gestes et activités de la vie courante en proposant par exemple des sorties sur l'extérieur afin de les sensibiliser aux transports en commun, au repérage et missions des différentes institutions qu'ils auront à appréhender lorsqu'ils quitteront l'établissement.

L'équipe médico-sociale

Un médecin psychiatre participe à l'animation du travail. Trois psychologues assurent une fonction d'évaluation et peuvent proposer aux jeunes et à leurs familles un soutien à travers des modalités individuelles ou de groupe.

Des orthophonistes rééduquent les troubles du langage et de la parole en liaison avec les enseignants et le secteur éducatif.

Deux psychomotriciens proposent un travail corporel favorisant un mieux être.

Le suivi médical est confié à un médecin généraliste; il préconise si nécessaire, des soins et des consultations externes. Une infirmière et une aide soignante assurent le suivi médical des jeunes accueillis à l'IME.

Enfin, une assistante sociale et trois conseillers en économie sociale et familiale forment le lien privilégié entre les familles, l'institution et les différents organismes.



Les services généraux et administratifs

Parmi eux on retrouve le directeur de l'établissement, le chef du service éducatif, les secrétaires (4), les agents de transport (2), d'entretien technique (3), et de restauration/entretien des locaux (10).

L'IME et les PEP 19 .

Comme la plupart des Instituts Médico-Educatifs, celui de Meyssac a été créé par une association caritative : les PEP 19 (Association des Pupilles de l'Enseignement Public de la Corrèze), œuvre complémentaire de l'école publique, affiliée à la fédération générale des PEP.

C'est une association "loi de 1901" qui fêtera bientôt le centenaire de sa naissance.

Par la solidarité, elle vient en aide à des enfants, à des adolescents des écoles, tout particulièrement ceux victimes de la pauvreté et de l'exclusion sociale ou en situation de handicap, pour leur permettre, pendant des périodes difficiles, de suivre comme les autres une scolarité normale.

Elle gère les établissements et les services (eux-mêmes financés par des ressources publiques : Etat et Assurance Maladie) qui accueillent tous ces jeunes et elle a les responsabilités et les fonctions d'une entreprise en exécutant notamment le rôle d'employeur.

La solidarité en action

temps danse

L'association a pour objet de développer la pratique de la danse par la mise en place de cours, de stages, d'entraînements et de manifestations diverses. Elle vise la détente et l'épanouissement de ses membres par la danse, en liaison avec les clubs voisins ayant des activités similaires.

Vous aimez le rock, le tango, le cha-cha-cha ou le madison, débutant-e-s ou déjà pratiquant-e-s, venez vous éclater aux cours de danses de salon ! Dans un groupe sympa, avec une professeure expérimentée, perfectionnez les danses que vous connaissez déjà, apprenez-en de nouvelles !

Les cours sont organisés chaque vendredi de 18h30 à 20h dans la salle de l'ancienne cantine à Meyssac. Ils sont animés par Jeanine Sargnac, professeure réputée ayant plus de 20 ans d'expérience. L'année « scolaire » se termine bientôt, mais la reprise des cours est d'ores et déjà prévue pour le 18 septembre 2015 !

L'association organise chaque année un thé dansant, et participe à diverses soirées dansantes dans les environs.

Président : Gérard Bavant, 05 55 85 07 22, tempsdanse@melomanis.com

Trésorier : Jean-Claude Simbille 06 72 89 46 58, jcsimbille@wanadoo.fr

Secrétaire : Claudine Guidoux



nouveau : L'escargot et le papillon

Depuis le 24 avril 2015, l'association « l'escargot et le papillon » s'est installée à Meyssac, tout près de la halle, dans le prolongement de l'office de tourisme. Son ambition est de proposer à tous et à chacun un lieu de partage créatif, sous forme d'ateliers artistiques et artisanaux avec pour objectif essentiel de se faire plaisir...

L'adhésion est de 1€ pour l'année et la participation aux diverses activités est actuellement en prix libres, laissée à l'appréciation de chacun et de chacune. La légèreté du papillon fait que ce lieu est ouvert à des jours et des horaires variables (les adhérents les reçoivent par courriel mensuellement). La lenteur de l'escargot fait que ce lieu donne le temps au temps. C'est un endroit où il fait bon vivre, alors, n'hésitez plus, venez vous y poser !

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre Marie-pierre au 06 79 89 55 75.



atelier rempaillage de chaises lors de la fête de la récup'

la croix rouge déménage

Locataire depuis plusieurs années dans la Grand'Rue, l'association se retrouvait sans local suite à la fin d'un bail non renouvelé. Pour que cette association continue d'accueillir les plus précaires dans de bonnes conditions (une quarantaine de familles à Meyssac), la commune lui prête une salle sous les arcades du foyer culturel. En contrepartie, la croix rouge contribue aux charges locatives de ce local.

Permanences à Meyssac : le jeudi (tous les 15 jours) de 14h à 17h.

Contact : Geneviève Poignet
05.55.25.34.75

jumelage



Le week end du 1er mai fut bien rempli pour les Meyssacois. L'heure était à l'amitié et à l'échange culturel. En effet, une délégation de près de 60 allemands, venant de la ville jumelle de Bettenhausen, est arrivée jeudi 30 avril au soir pour passer quelques jours en Corrèze. Le point d'orgue, à la demande des amis allemands, fut la visite de Bordeaux. (photo ci jointe)

Ce jumelage signé en 1998, s'est aujourd'hui élargi et a la chance d'accueillir de jeunes familles dynamiques notamment de Meyssac et de Lanteuil.

Pour exemple, les liens se poursuivent à titre privé au-delà des échanges. Une étudiante allemande Dorothea sera d'ailleurs accueillie pour un stage à l'Office de Tourisme à Meyssac en juillet 2015.

Le temps d'échange à la mairie entre organisateurs et élus a été l'occasion de dresser un premier bilan et d'anticiper le voyage des français en Allemagne en mai 2016.

Au terme de cette rencontre, les accolades et les embrassades se sont prolongées, chacun se promettant de partager nouvelles et photos. La séparation sera d'ailleurs de courte durée puisqu'un groupe de français se rendra en Allemagne en septembre 2015 pour animer un stand de produits du terroir français ; et une délégation allemande autour de l'équipe des saucisses

et des cuivres, sera présente au 21 ème Marché de Noël de Meyssac les 6 et 7 décembre 2015.

demandez le programme !

Le Comité des fêtes a le plaisir de vous annoncer le programme des animations de « Meyssac en fête » 2015. Tout d'abord, les traditionnelles aubades à la population débiteront le mercredi 5 août avec conscrits et Festi'fèles. 2 équipes arpenteront la commune jusqu'au samedi 8 août. Soyez prêts !

Pour la troisième année, le vendredi 7 août au soir quatre groupes aux couleurs musicales variées vont se confronter dans le cadre du Tremplin Musical, place du vieux marché. Groupes qui se produiront également dans le cadre des marchés nocturnes de l'été. Ce Tremplin sera clôturé par la prestation de Léa Tchena, que les téléspectateurs ont découverte dans l'émission The Voice. La traditionnelle parade, qui défilera le samedi et le dimanche, a

naires». De plus, l'animation des rues sera les Festi'Fèles, Mister Team et dégustation des tapas, la soirée se produire sur la scène de la Rage against the Marmottes pourrez ensuite danser avec DJ Energia.

La tradition sera respectée, à midi, l'apéro et animé par L'Étincelle dimanche soir, vous la programmation de admirer le feu d'artifice football.

Le lundi soir, pour se retrouver cinéma sous la halle avec la diffusion en grignotant quelques pop-Ah oui, n'oubliez pas que le samedi et vous pour la Flash Mob 2015 ... Surveillez



pour thème cette année «Les jardins extraordinaires» assurée par les groupes d'animation de rue l'Étincelle Branceillaise. Après la musicale du samedi 8 août verra Place du Vieux Marché les et les Flagrants Délires. Vous jusqu'au bout de la nuit

tée le dimanche 9 août offert par la municipalité Branceillaise. Le pourrez danser grâce à Bim Boum et, bien sûr, tiré depuis le terrain de

ver encore une fois, c'est fusion d'un film tout public corn.

le dimanche, vous avez tous rendez-bien la page Meyssac en Fête sur Facebook.

SCOLAIRES

une journée d'acteurs juniors pour les cm1 - cm2

Le lundi 18 mai, nous sommes partis en sortie scolaire à Davignac, en Haute Corrèze. Nous avons pris le car tôt le matin. Nous avons été répartis en trois groupes et chaque groupe a participé avec des enfants d'autres écoles à une activité toute la journée en compagnie d'un artiste professionnel.

Dans le groupe théâtre, Céline, metteur en scène et comédienne, nous a fait faire des ateliers pour nous apprendre à avoir confiance, à nous exprimer et même à faire des improvisations ! Dans le groupe marionnettes, nous avons fabriqué des marionnettes avec des bouts de papier et nous avons appris à leur donner vie. Dans le groupe vidéo, nous avons découvert comment filmer, interviewer et faire des montages en réalisant un petit reportage sur les cuisines de Rouffiat, le village vacances où se tient Acteurs Juniors. Pour finir cette journée riche en émotions, nous avons assisté à la pièce Le Petit Soldat de Plomb proposée par la Cie Arts et Couleurs. Cette aventure nous a beaucoup plu. Nous sommes rentrés à Meyssac à 21h15, bien après l'heure de sortie de l'école. Alors au dodo les acteurs juniors !



big Challenge au collège Léon Dautrement

Les élèves du collège Léon Dautrement qui ont participé au concours national du Big Challenge se sont vus décerner leurs récompenses ce mardi 23 juin. Le Big Challenge est un jeu dont le thème est la langue anglaise et le but est de répondre du mieux possible aux 54 questions d'ordre grammaticales, lexicales ou culturelles. Cette année encore, les élèves du collège de Meyssac s'en sont très bien sortis en finissant pour la plupart dans le premier tiers de leur catégorie au niveau national. Une mention toute particulière pour certains élèves qui terminent dans les premiers du département : Coralie Charageat en 6^{ème} qui finit 8^{ème} sur 285, Arthur Vidal (3^{ème} sur 170), Fauvette Brugère (3^{ème} sur 137). Les élèves sont tous repartis enchantés avec un livre, drapeau ou magazine en anglais, prêts à tenter à nouveau leur chance dès l'an prochain.



Le veau sous la mère, c'est vieux comme le monde !

Veau d'or, veau gras, veau sacré ; un veau nourri par sa mère, quoi de plus naturel ?

Jusqu'à la moitié du XX^e siècle, le veau est le veau, sans autre qualificatif.

Mais l'appétit industriel de l'après-guerre rationalise l'élevage du veau pour donner naissance au veau en « batterie », moins coûteux mais de moins bonne qualité.

C'est à cette époque qu'apparaît l'appellation « veau sous la mère » pour le distinguer du veau industriel. Un retour à la pratique la plus naturelle qui soit : laisser le veau au pis de sa mère.



Des vignes, des truffes, des veaux...

A Meyssac, jusqu'en 1880, la vigne colonise l'ensemble des coteaux.

En témoignent l'église St Vincent, baptisée du nom du Saint patron des vignerons, et quelques maisons du type vigneronne, composées d'un soubassement occupé par une cave ; le logement se situant sur un rez-de-chaussée surélevé.

Mais les vignes disparaissent totalement suite à l'épidémie de phylloxéra.

L'âge d'or de la truffe s'empare alors du domaine viticole pour donner prospérité au pays (Meyssac produit 25 quintaux de truffes en 1922). Un marché consacré à la truffe s'y tenait tous les mardis pendant la belle saison.

De façon inexorable, la production baisse pour finir par disparaître totalement.

Pour palier à cette carence des revenus, les agriculteurs misent sur l'essor de l'élevage en se tournant vers la production de veaux de lait de boucherie avec un tel succès qu'aujourd'hui encore cette production reste essentielle pour l'agriculture locale.

L'aire de production du veau sous la mère occupe en gros le quart sud-est de la France (Limousin, Périgord, Cantal, Quercy, Pays Agenais, Bazadais, Lauragais...), les races utilisées pouvant être limousines, blondes d'Aquitaine, bazadaises, gasconnes, charolaises, ou vache à viande croisée avec laitière.

Aujourd'hui, une dizaine d'éleveurs perpétuent cette tradition à Meyssac.

Trois foires primées organisées en janvier, mai et septembre par l'association des foires, récompensent les éleveurs de la région et priment les plus belles bêtes.

Prochaine foire aux veaux : le 11/09/15 place de l'Auvitrie.

une mutuelle communale en midi corrézien

De nombreux administrés, dont les ressources sont légèrement supérieures au plafond d'attribution de la CMU, renoncent à souscrire une complémentaire santé : le coût de ce service, pourtant indispensable à l'obtention de soins médicaux de qualité, est trop élevé pour leur budget. Ce peut être le cas, en particulier, des personnes âgées ou des jeunes seuls ou en famille.

Devant ce constat, les élus du Centre Communautaire d'Action Sociale des Villages du Midi Corrèzien ont décidé de soutenir le dispositif « Ma commune, ma santé », porté par l'association ACTIOM. Inspirée d'initiatives menées par des élus locaux, cette opération peut permettre à certains d'accéder à une complémentaire santé aux meilleures conditions, grâce au principe de mutualisation élargie, avec des tarifs avantageusement négociés au regard du marché. D'autres collectivités sont déjà partenaires d'ACTIOM. Certains assurés qui possèdent déjà une mutuelle pourront également envisager un gain en pouvoir d'achat. La documentation et les dossiers de demande d'adhésion peuvent être retirés dans les mairies des villages du Midi Corrèzien, ou auprès du CCAS (Le clos joli, à Meyssac. Tél 05 55 84 31 00). Une permanence pourra être proposée ultérieurement afin que les personnes intéressées puissent être accueillies de façon individuelle.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter M. RIGOT, de l'association ACTIOM, au 06.67.52.22.10 - Site internet : macommunemasante.org

des fourragères pour les jeunes soldats

C'est un défilé hors du commun qui s'est déroulé le 2 avril dernier dans le bourg de Meyssac : Quatorze soldats du 126^e Régiment d'Infanterie de Brive, encadrés par le colonel Ponchin, ont reçu leurs fourragères de fin de formation initiale. La fourragère est un insigne spécial destiné à rappeler d'une façon apparente et permanente les actions d'éclat de certains régiments et unités formant corps, cités à l'ordre de l'armée. Elle est aux couleurs de la Croix de guerre 1914-1918 et symbolise le prestige du régiment.

Venus des quatre coins de la France et recrutés fin 2014, les jeunes militaires ont reçu par cette cérémonie symbolique, la permission d'effectuer des missions opérationnelles.

Tous se destinent à défendre les couleurs de leur drapeau, pour la plupart lors de missions à l'étranger.



fête de Meyssac 1935

devant l'actuel salon de l'institut Marilyne



1^{er} rang en haut de gauche à droite

Jeannette LESCALE - Charles GUEDON - Zezette SIMONET - Roger REYNAL - Raymonde SALVANT - André CHEYSSIAL
 Odette LINES - Fernand CASTAGNE - Odette MOURIGAL - Bebert MARBOUTIE - Lili LABROU - Roger LUNARD - Lucette PORTE
 Léon AULLAC - Simone SALVANT - Maurice MEYSSIGNAC - Lucien MOURIGAL - Thérèse LAGARDE - Paul LABRUNIE
 Ginette BROSSARD - Jean AYME - Yvonne ROUGIER - Chun TSANG - Georgette SALVANT - René CHEYSSIAL - Ginette PAUTY
 Jeanne COURTOIS - René MALBEC - Monette TOURNIER - Lili LUNARD - Christiane RIOCOU - Lili SALVANT - Hubert ESCURE
 Jean ANDRIEUX - M. DA COSTA - Jeannot SALVANT

devenez un as du volant !

L'Association du volant Meyssacois (ASVM) est un club de badminton qui est affilié à la fédération française de badminton. (FFBA) Le club est composé essentiellement d'adultes qui pratiquent en loisirs, mais la possibilité de faire des tournois existe (de débutants à confirmés).

La saison débute en septembre et se termine en juin. Comme dans toute association, chaque membre peut participer à la vie du club (réunions, inscription au bureau, ouverture gymnase, etc.). Les jours et heures d'entraînement sont les suivants : les mardis de 20h à 22h30 - les samedis de 10h à 13h - les dimanches de 17h à 21h au Gymnase de Meyssac. Ce sport se pratique à partir de 15 ans.

Le prix de la licence est de 65€/an (adhésion club+ffba+assurance) puis 55 € pour la deuxième adhésion au sein d'une même famille. Contact : Gilles Larroque 06.09.91.71.29 ou benji.nat@wanadoo.fr



SPORTS

un peu de pétanque, ça vous dit ?

L'association Pétanque Meyssac, affiliée à l'UFOLEP depuis 10 ans, est un club convivial et familial composé d'une dizaine de joueurs de tous âges, de 13 ans à 60 ans.

Cette année encore, la Pétanque Meyssac sera représentée au Championnat de France à Châteauroux les 4 et 5 juillet 2015 par la triplette Stanislas Murzin, Lydie Murzin et Stéphanie Monmort Lherbeil.

Le tarif de la licence UFOLEP est d'une trentaine d'euros par adulte et 17€ par enfant + le prix de l'inscription pour chaque concours effectué : 5€ par adulte et 1€ par enfant.

Les inscriptions s'effectuent début janvier auprès du président. Contact : Francis MONMORT joignable au 06 08 85 27 42 ou par mail : francis.monmort@gmail.com



écobuage

Avec le retour des beaux jours vient le temps de la tonte et de la taille des arbres et arbustes, mais que faire de l'herbe, des branchages et autres ?

Vous vous dites certainement : «Quelle question ! C'est simple, il suffit de les brûler dans un coin du jardin !!!» De même que pour nettoyer ce talus où l'herbe a poussé et les ronces ont gagné du terrain, «il suffit d'y mettre le feu !!»

Mais à votre avis est-ce que vous y êtes autorisé par la loi ? La réponse est : non.

Les règles relatives à l'écobuage :

La question de l'écobuage est réglée par arrêté préfectoral. En ce qui concerne le département de la Corrèze, l'arrêté en vigueur est celui du 7 avril 2015.

Cet arrêté préfectoral est très clair, il est noté à son article 3 :

«il est interdit à toute personne, en toute période :

- de jeter des allumettes, cigares, cigarettes ou autres matières incandescentes qui ne seraient pas complètement éteints;
- de brûler à l'air libre, en tout lieu et toute période, tout type de produits manufacturés et matières tels que palettes, produits pétrochimiques, câble, cartons, papiers...;
- de procéder au brûlage des végétaux sur pied ou à l'écobuage, sauf à des fins de désherbage thermique ou par dérogation prévue à l'article 4;
- de brûler des déchets ménagers ou des déchets verts ménagers, y compris dans des incinérateurs individuels;
- de lâcher des lanternes volantes.»

Toutefois des dérogations sont possibles, il faut en faire la demande auprès des services de la Préfecture.

Les règles relatives au débroussaillage :

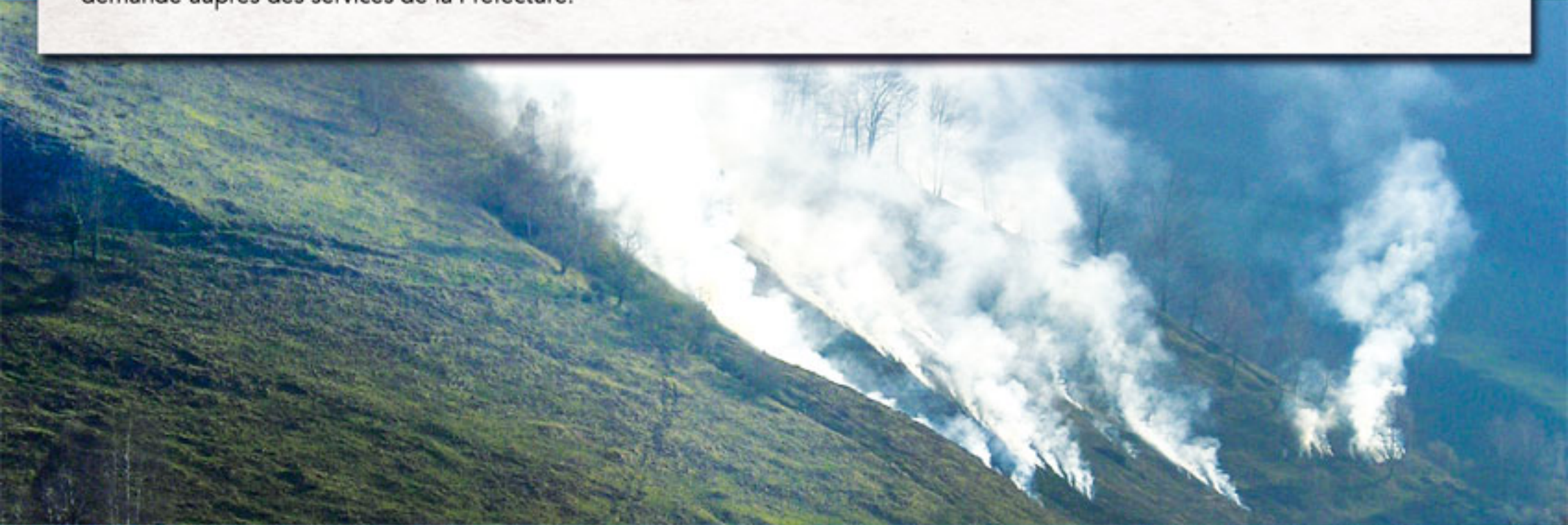
Dans ce même arrêté préfectoral sont également précisées les dispositions relatives à l'obligation de débroussaillage. Cette notion est définie par le Nouveau Code Forestier à son article L.131-10. Le but étant de diminuer les risques de propagation des incendies.

En ce qui concerne le débroussaillage autour des constructions, il est précisé à l'article 5-2 de l'arrêté préfectoral que :

«tout propriétaire, occupant ou gestionnaire d'habitation, dépendance, [...] est tenu de débroussailler :

- Sur une profondeur de 50 m autour des dites constructions ou installations,
- Sur une profondeur de 10 m de part et d'autre des voies privées donnant accès aux dites constructions et installations.»

Si les distances précisées ci-dessus dépassent les limites de votre propriété et empiètent chez votre voisin, ce dernier ne peut s'opposer à la réalisation des travaux. Quand bien même il s'y opposerait, il devrait lui-même les réaliser.



Bien entendu la question qui suit est la suivante : «Qu'est-ce que j'ai risqué si je ne respecte pas cet arrêté ?»

Eh bien vous risquez une amende de 450 € prévue pour les contraventions de 3ème classe pour ce qui est du brûlage des déchets et végétaux. La peine est bien plus lourde si vos agissements ont entraîné «la destruction, la dégradation ou la détérioration involontaire d'un bien appartenant à autrui par l'effet de l'incendie ou si celui-ci est à l'origine d'homicide ou de blessures.»

Dans ces hypothèses-là vous risquez une peine d'emprisonnement pouvant aller de 1 an à la réclusion criminelle à perpétuité ainsi qu'une amende pouvant aller entre 15.000 et 500.000 €.

Soyez vigilant !

Sur la seule journée du 9 avril 2015, 9 incendies se sont déclarés en Corrèze détruisant 30 hectares de sous-bois et nécessitant l'intervention de deux canadiers. Malheureusement chaque année, des milliers d'hectares de forêts partent en fumée entraînant la destruction de la faune sauvage et de la flore, la perte de biens matériels (collectifs ou individuels) et parfois plus gravement de vies humaines.

« Alors, que faire de mes déchets verts ? »

Plusieurs solutions s'offrent à vous :

Le compostage en tas : il permet de composter les volumes importants de déchets verts (tontes de pelouse, feuilles mortes, ...). Le compost ainsi produit rendra votre terre plus fertile.

Le paillage : C'est une technique qui consiste à recouvrir le sol de matériaux organiques, minéraux pour le nourrir et/ou le protéger. Vous limitez ainsi la croissance des mauvaises herbes et vous vous épargnez donc les corvées de désherbage et limitez les arrosages en diminuant l'évaporation de la terre. En hiver, le paillage protégera vos plantes contre le gel.

Si vous ne pouvez pas recycler vos déchets verts :

Il vous faut alors les déposer en déchèterie par vos propres moyens si vous êtes véhiculés. Sinon, sachez que vous pouvez louer une benne à la commune (35€) ou demander la collecte de vos encombrants par les agents communaux (15€).

don du sang

Dorénavant, le don du sang s'effectue à la salle multiactivités de Versailles.

Prochaine collecte : lundi 10 août de 15h à 19h.

Pour donner son sang, il faut être majeur et avoir entre 18 et 70 ans. Pour donner son plasma et ses plaquettes, il faut avoir entre 18 et 65 ans.

Renseignements: www.dondusang.net

missions locales : une intervention de proximité

Depuis 1982, sous l'impulsion de l'Etat et des collectivités territoriales, les Missions Locales assurent l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire qui ont des difficultés pour rentrer dans la vie active.

En lien avec les partenaires locaux (économiques, sociaux, institutionnels, associatifs...) les Missions Locales s'efforcent d'apporter des réponses adaptées à l'ensemble des difficultés rencontrées par les jeunes, aussi bien dans le domaine de l'emploi que dans ceux de la formation, de la santé, du logement, de la mobilité, des ressources ou des loisirs.

Un appui personnalisé est offert à chacun à partir des attentes et des préoccupations exprimées. Cette aide peut être une simple information ou un accompagnement pas à pas en fonction des besoins.

Il existe des permanences à Meyssac. Pour les connaître, connectez-vous sur le site www.missionlocalebrive.fr ou contactez le 05 55 17 73 00.

regroupement des médecins généralistes de Meyssac.

Depuis le 29 juin 2015, plus qu'une seule adresse et un seul numéro de téléphone pour contacter les Docteurs PEYRE, NELKEN, BARTHOUMEYROU et FRUNTEANU.

Cette idée d'association confraternelle s'est présentée à eux il y a plusieurs mois dans un souci de mutualisation et d'amélioration des services.

Vous pouvez désormais les retrouver au cabinet situé avenue du Quercy et les contacter au 05.55.25.42.25 (nouveau numéro).

La prise des rendez-vous se fait durant les heures d'ouverture du secrétariat de 8h à 12h et de 16h à 19h.

bavard'âge : Un réseau de bénévoles auprès des personnes isolées.

Certaines personnes âgées se retrouvent isolées dans leur village ou leur hameau. L'opération Bavard'âge, initiée par la Mutualité Sociale Agricole et relayée par l'instance de coordination des Villages du Midi Corrèzien, veut leur proposer la visite régulière de bénévoles. Le principe est tout simple : des bénévoles, formés et remboursés de leurs frais kilométriques, viennent discuter à domicile avec les personnes inscrites, tous les 15 jours environs.

Vous aimeriez bénéficier ou devenir bénévole de cette opération ?

Contactez Caroline ou Valérie, à l'instance de coordination, au 05 55 84 05 05.

les services de l'instance

Service transport les jours de foire : tout au long de l'année, l'instance de coordination pour l'autonomie propose un service de transport les jours de foire.

Ce service permet aux personnes âgées qui le souhaitent de se rendre en bus à la foire de Meyssac les 2ème et 4ème vendredi du mois.

Avantage : être déposé et repris au cœur de la foire, partager le trajet avec d'autres personnes.

TARIF : 4 euros aller/retour

Portage de repas : Service de Portage de repas à domicile. A qui s'adresse ce service : les personnes handicapées, les personnes de 60 ans ou plus, les personnes en perte d'autonomie, les personnes de moins de 60 ans : exceptionnellement sur prescription médicale (ex : accident de travail, arrêt de travail...)

Un service adapté à vos besoins : usage occasionnel ou régulier, menus adaptés (sans sucre, sans sel, normaux), sans engagement de durée, passage régulier. **Tarifs :** au 1er février 2015 : 9.20€ la journée alimentaire (repas du midi et du soir) pain et boisson non compris.

Contact : Communauté de Communes des Villages du Midi Corrèzien, Le Clos Joli 19500 MEYSSAC - 05.55.84.05.05 / Fax : 05.55.84.08.93. Menus équilibrés et variés. Livraison tous les jours.

Ateliers et animations : l'instance met en place des actions de sensibilisation et de prévention afin de rompre l'isolement des personnes âgées. Habituellement, sont organisés un concours de belote et de scrabble, un voyage, une journée d'informations et d'échanges et aussi des ateliers d'Aquagym, informatique, patchwork... (Une participation peut être demandée).

Vos interlocutrices : Caroline CHASSEING et Valérie LINES - Tél : 05 55 84 05 05 / Fax : 05 55 84 08 93. cchasseing@villages-midi-correzien.fr - vlimes@villages-midi-correzien.fr

permanences des conseillers départementaux à la mairie de Meyssac

Mme DUBOST
Conseillère Départementale
de 9h30 à 11h30

12 juin 2015
4 août
8 septembre
9 octobre
3 novembre
1er décembre

M. COSTE
Président du Conseil
Départemental
de 9h00 à 11h00

3 juillet 2015
24 juillet
21 août
18 septembre
20 octobre
20 novembre
15 décembre

rappel distribution / erratum

Rappel : Le bulletin municipal est distribué par vos élus. Malgré leur vigilance, quelques boîtes aux lettres peuvent être oubliées... Si tel était votre cas, n'hésitez pas à venir le retirer en mairie !

Erratum

Dans le dernier Meyssac Infos paru en janvier, une erreur s'est glissée concernant le crédit photo : la photo du rugby (p.14) a été prise par Laura Brousse et non Gilles Tronche. Toutes nos excuses Laura !

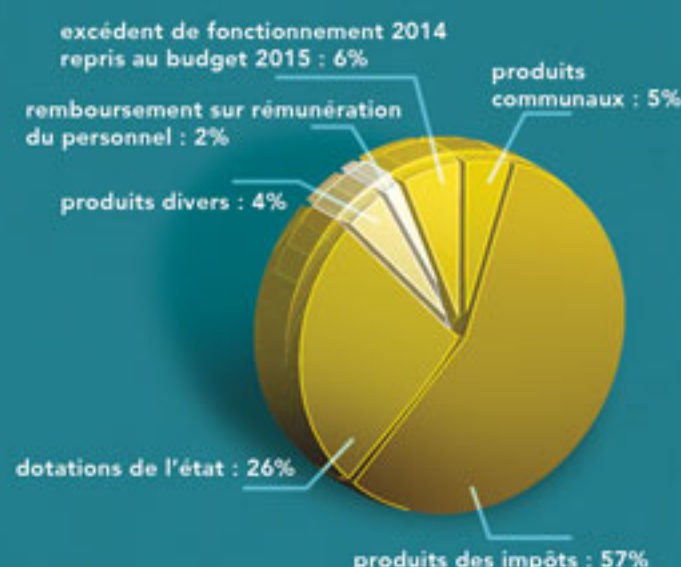
BUDGET 2015

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 133 102,21€

Les produits communaux : 51800€ proviennent essentiellement des repas vendus à la cantine et de la garderie scolaire. Les produits des impôts : 646 718€ montant de l'impôt acquitté par le citoyen meyssacois (taxe d'habitation, taxe foncière, sur les propriétés bâties et non bâties). Il convient d'ajouter à ce montant la dotation versée par la Communauté de Communes en compensation de la perte du produit de la taxe professionnelle. Les dotations de l'Etat : 298 315€ (en baisse de 11,5% pour l'année 2015 et cette baisse sera poursuivie dans les mêmes proportions pour les années 2016 et 2017). Cette dotation globale de fonctionnement est calculée en fonction des critères reprenant la population, la richesse fiscale de la commune, le nombre d'enfants scolarisés, la longueur de la voirie.

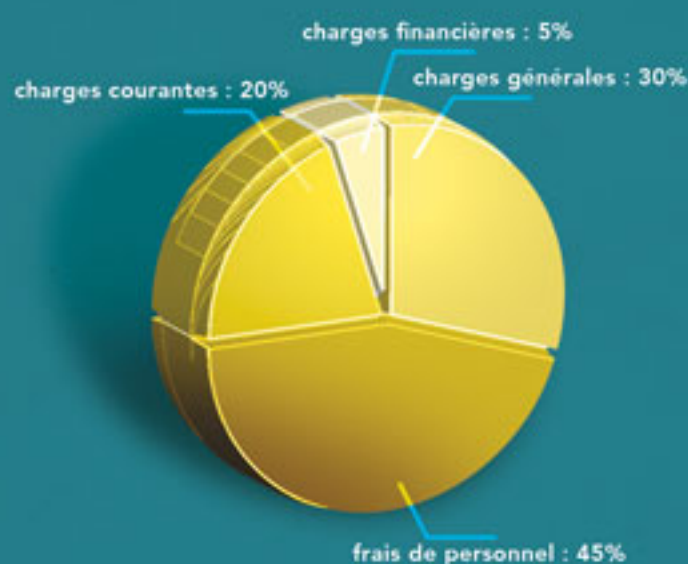
Par ailleurs, en matière de fiscalité locale, l'Etat compense la perte de produits fiscaux des communes pour les personnes de conditions modestes exonérées de certains impôts.

Les produits divers : 49000€ représentent les loyers et charges locatives encaissés par la collectivité (la poste, la trésorerie, les logements communaux). Remboursement sur rémunération du personnel (contrats aidés, remb. arrêts maladie) : 22000€. Excédent de fonctionnement 2014 repris au budget 2015 : 65 269,21€.



Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 133 102,21€

Les charges générales : 289 300€ concernent les achats de fournitures diverses, l'entretien du matériel, des bâtiments, les charges de fonctionnement courantes. Les frais de personnel : 481 800€ permettent de financer les traitements et charges sociales afférentes au personnel communal soit 15 agents au total répartis dans la filière administrative (2 agents), culturelle et patrimoine (1 agent), filière technique (10 agents), filière animation (2 agents). Les charges courantes : 92 702,15€ ce chapitre inclut le versement des subventions aux associations (23000€), le contingent versé au service départemental d'incendie et de secours (14002€), les indemnités aux élus et diverses charges obligatoires (55700€). Les charges financières : 33 800€ permettent de rembourser les intérêts d'emprunt contractés par la collectivité. Ces derniers ont permis de financer la construction du restaurant scolaire, du dojo, de la chaudière à bois, la station d'épuration, la salle multiactivités et la dernière tranche d'aménagement du bourg.



ETAT CIVIL

naissances

Lila VALETTE née le 07.02.2015 à Brive la Gaillarde, fille de : VALETTE Rémi et Charlotte MAZET domiciliés à Saint Thomas de Meyssac - Sacha DZUGAN né le 20.01.2015 à Brive la Gaillarde, fils de Janek Marc DZUGAN et Déborah Francine RIVIERE domiciliés à Nardy de Meyssac

décès

EROT Sylvie Veuve GRACIA le 5 mars 2015 - BROUSSE Albert le 28 Février - CASTAGNÉ Jeanne Veuve LANCIRICA le 13 Juin - CHAULET Jean Claude le 13 Février - DA COSTA GONCALVES Alvaro le 18 Avril - DEHOOGUE Francine Veuve PAPECHIN le 16 Avril - DELALIAUX Jacques le 24 Mai - MASSOULIER Yvette Veuve DELBOS le 17 Janvier - VERDIER Marcelle Veuve ESCARAVAGE le 17 Février - ESCURE Claire, Jeanne, Yvette le 22 Avril - ORTÉGA Louise Veuve GEORGES le 05 Mai - GUÉDON Simone Veuve MARTI le 13 Mai - PINARDEL Veuve LONGUEVILLE Angèle le 8 Février - MANIOL Paulette Veuve MANIOL le 3 Février - MAURICE Paulette Veuve VAGUELSY le 24 Mai - SIMONET Marie Louise Veuve MAUSSAC le 29 Mars - PRABONNE Marie-Louise Veuve SERRE le 9 Juin - REYER Georges le 14 Février - SOULIET Pierre le 20 Avril

Ce bulletin est le vôtre.
Si vous souhaitez faire paraître
un article contactez le service
communication de la mairie



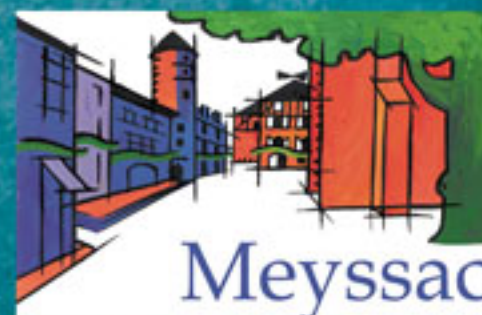
Commission Communication Information Municipale

Christophe Caron : Président,
Caroline Gary : adjointe déléguée à la
communication, Jean-François Berger,
René Chaulet, Stéphanie Ciscard,
Jean-Pierre Faurie,
Florence Mourigal, Sancia Terrioux.

Journal édité à 800 exemplaires
Dépot légal : Juillet 2015

Crédit photo :

Stéphanie Ciscard - Nathalie Delpy
M-Pierre Fournier - Caroline Gary
Murielle Gente - Jacques Guillaume
Marion Jaladi - Gilles Larroque
Yves Mathé - Stéphanie Monmort
Thibaut Roy - Jean Salvant
Sancia et Vincent Terrioux



MAIRIE - Place de la Halle
19500 MEYSSAC

Téléphone : 05.55.25.40.20

Télécopie : 05.55.25.38.88

Site : www.meyssac.fr

Courriel : mairie@meyssac.fr

web

facebook



Impression & Design Maxi Com
05 55 85 01 04